

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 MARS 2015

<u>Présent-e-s :</u>	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Président
	M.	Pierre	Barbey	BA	Vice-président
	Mme	Muriel	Devins	LR+	Secrétaire
	M.	Philippe	Heimo	MCG	Membre
	Mme	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
	M.	Bernard	Boymond	DCe	Conseiller
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
	M.	Nicolas	Dewaele	DCe	Conseiller
	M.	Daniel	Fischer	DCe	Conseiller
	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Conseiller
	M.	Christian	Hottelier	BA	Conseiller
	M.	Luc	Lavarini	DCe	Conseiller
	Mme	Laurence	Nicolet	BA	Conseillère
	Mme	Francine	Parisod Nicolet	DCe	Conseillère
	Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère
M.	Alain	Walder	DCe	Maire	
Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe	
Mme	Helen	Schneuwly	LR+	Adjointe	
M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général	
<u>Excusé-e-s :</u>	M.	Jean-Claude	Marchand	LR+	Conseiller
<u>Procès-verbaliste :</u>	Mme	Frédérique	Barbe		

BA : Bardonnex Alternative
 DCe : Démocrate-chrétien et Entente
 LR+ : Libéral, Radical et Plus
 MCG : Mouvement citoyens genevois

M. A. Krasnosselski, président, souhaite la bienvenue au public présent et aux membres de l'assemblée ; il excuse l'absence de M. J.-Cl. Marchand et ouvre la séance à 20h30.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 3 février 2015
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjoints
- V. Rapport des présidents de commissions
- VI. Projet de délibération, résolution, motion :
 - VI.1. *P-D-1364 Crédit d'étude de CHF 50'000.- destiné au réaménagement de la cure*
 - VI.2. *P-D-1365 Adoption du règlement communal relatif à la commission consultative agricole*
- VII. Propositions individuelles, questions et divers
- VIII. Calendrier

➔ **N'appelant aucune remarque, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2015

➔ **N'appelant aucune remarque, le procès-verbal de la séance du 3 février 2015 est approuvé avec remerciements à son auteure.**

III COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

- Réception d'un courrier de la commune de Bernex annonçant la 38^{ème} édition de la course pédestre *À travers le coteau*. Celle-ci se déroulera le 25 avril prochain et la catégorie réservée aux membres des Exécutifs, conseils administratifs et communaux ainsi qu'aux secrétaires généraux et généraux adjoints prendra le départ à 16h15. Les personnes intéressées doivent s'adresser au secrétariat de la mairie.
- Lors de l'assemblée générale de Festiverbant, **M. A. Krasnosselski** a été prié de transmettre à la commune les remerciements de l'association pour son soutien financier.
- Madame Pauline Studer a également transmis ses remerciements à la commune de Bardonnex pour le versement de CHF 700.- en faveur d'un voyage humanitaire qu'elle a réalisé dans le cadre de son travail de maturité.

IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTES

1. Rénovation des communs de la ferme

M. A. Walder informe que sur 10 services cantonaux consultés, huit ont donné un préavis favorable au projet de transformation des communs de la ferme ; le service cantonal de l'énergie a fait part de son préavis négatif en raison du choix de la commune de privilégier la carte patrimoniale au détriment du haut standard énergétique requis pour tout bâtiment public. Manque encore le préavis du service des monuments et sites qui a globalement estimé le projet correct mis à part l'escalier extérieur qui se détache de la façade, lui donnant ainsi un aspect plus contemporain. Ce dernier sera redessiné et une nouvelle proposition parviendra très prochainement au Canton.

2. Buvette du stade de football de Compesières

Suite à l'intervention d'un conseiller municipal lors d'une précédente séance, **Mme B. Guex-Crosier** indique que le matériel qui appartient à la commune est attaché au bâtiment, tout autre élément est propriété du Compesières FC. Ce dernier a récemment fait parvenir à la mairie une demande pour le remplacement du four et du lave-vaisselle. L'Exécutif a accepté une participation financière de CHF 1'500.-.

3. Troinex et Plan-les-Ouates – projets de crèche

Dans une émission diffusée récemment sur *Léman Bleu*, des représentants de la commune de Troinex faisaient part d'un projet de création de crèche. S'emballant quelque peu, ils annonçaient que sur les 40-44 places prévues, la commune de Bardonnex était partie prenante pour la moitié. **Mme B. Guex-Crosier** précise que, bien qu'intéressée, la commune de Bardonnex n'a pris aucun engagement quantitatif formel.

Elle ajoute qu'elle a également été approchée par la commune de Plan-les-Ouates qui construit une crèche dans le bâtiment *Skylab*. Des places pourraient être disponibles pour la commune de Bardonnex dès la rentrée prochaine (fin octobre - début novembre). Intéressée par quatre d'entre elles, en complément des six à *La Cigogne*, Mme B. Guex-Crosier attend des précisions quant à la charge financière que cette participation impliquerait. Elle termine en précisant que 17 familles de la commune sont en attente d'une place de crèche.

V RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

M. A. Krasnosselski indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- préavisé une requête en autorisation de construire,
- pris connaissance des communications du maire.

Commission des bâtiments et école :

Mme M. Devins indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- étudié le projet de délibération relatif à l'aménagement de la mairie dans l'ancienne cure.

Commission environnement et développement durable :

M. D. Fischer indique que, lors de sa dernière séance, la commission :

- a traité du réaménagement de la déchetterie de Fémé,
- s'est penchée sur le règlement des déchets.

Commission des finances :

M. Ch. Hottelier indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission des routes, travaux, et emplacements communaux :

M. B. Boymond indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission sociale et culture :

Mme B. Guex-Crosier, en remplacement de M. J.-C. Marchand, indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

VI PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1364 Crédit d'étude de CHF 50'000.- destiné au réaménagement de la cure

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier** qui propose la modification du titre du projet de délibération en *Crédit d'étude de CHF 50'000.- destiné à l'aménagement de la nouvelle mairie*. Elle rappelle que l'ancienne cure est devenue propriété de la commune de Bardonnex, par le biais d'une délibération prise le 8 avril 2014 qui lui a permis de racheter le droit d'habiter *ad vitam aeternam* à la Paroisse de Compesières.

Ce nouvel espace donnera la possibilité à la mairie de s'installer dans des locaux plus adéquats ; en effet, l'administration s'est étoffée, au fil des ans, de collaborateurs et de prestations supplémentaires. L'Exécutif bénéficiera d'espaces de travail, d'une salle de réunion et de places de rangement ; enfin ces nouveaux locaux seront accessibles aux personnes à mobilité réduite ce qui n'est pas le cas actuellement.

Le crédit d'étude proposé permettra de définir et de préparer les espaces intérieurs en vue du dépôt d'une demande définitive d'autorisation de construire ; le bâtiment étant classé, une procédure accélérée n'est pas autorisée ; des relevés et des plans seront également établis.

M. D. Fischer trouve dommage de remplacer, selon les plans provisoires, la cuisine existante par une kitchenette sombre et étroite. Il demande comment seront gérées les fresques qui se trouvent dans les futurs sanitaires ? Pourront-elles être récupérées ?

M. G. Rana Zolana estime qu'il serait judicieux de faire une étude globale du bâtiment qui permettra, lors de la transformation et de l'attribution des locaux de la mairie actuelle (2^{ème} étage), de s'assurer de la présence de gaines techniques et raccords nécessaires.

M. N. Dewaele rejoint M. G. Rana Zolana. Il a en effet oui dire que le musée de l'Ordre de Malte s'agrandirait, il a également entendu qu'il serait déplacé dans la ferme. Que vont devenir ces espaces sis au 2^{ème} étage ? Il serait opportun que l'étude envisagée les englobe afin de définir leur occupation future.

M. L. Lavarini pense qu'il faut dissocier affectation et réhabilitation. En effet, selon lui, des travaux importants ne sont pas prévus au 2^{ème} étage et une étude n'est donc pas nécessaire.

Mme B. Guex-Crosier explique que la transformation de la cuisine en bureau relève d'un choix de l'Exécutif, au vu des m² à disposition, et d'une discussion avec le personnel. Elle ajoute que l'espace retenu pour la kitchenette bénéficie de deux fenêtres et qu'il est suffisamment lumineux. Concernant la fresque dans les sanitaires, elle fait confiance au service des monuments et sites et à l'OCIRT (office cantonal de l'inspection et des relations du travail) pour informer la commune de ses devoirs et possibilités à son sujet. Quant à une étude sur l'entier de la commanderie, elle pense que le moment est inopportun. A ses yeux, il faut d'abord réaménager le premier étage avant de discuter de la suite. Il y a fort peu de chances qu'un appartement soit créé dans les locaux actuels de la mairie et il ne sera donc pas nécessaire de prévoir des gaines techniques. Le Conseil municipal continuera à siéger dans la salle des chevaliers et il n'est pas question que le musée de l'Ordre de Malte investisse ce lieu. Enfin, elle entend pour la première fois que ce dernier serait installé dans la ferme ...

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1364.**

D-1364 Crédit d'étude de CHF 50'000.- destiné à l'aménagement de la nouvelle mairie

Considérant,

- *les négociations entre la Paroisse de Compesières et la commune de Bardonnex relatives à l'échange des biens curiaux et du droit d'habiter,*
- *la délibération N°1348 du 8 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal acquiert le droit d'habiter « ad vitam aeternam » à la Paroisse de Compesières,*
- *les besoins en locaux de l'Administration communale et de l'Exécutif,*
- *l'intérêt de rendre accessible la Mairie aux personnes à mobilité réduite,*
- *la nécessité de finaliser un dossier et des plans pour déposer une demande d'autorisation de construire,*
- *le préavis favorable, à l'unanimité, du 17 février 2015 de la commission des bâtiments et École,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'ouvrir un crédit d'étude de CHF 50'000.- destiné au réaménagement de la cure.*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous rubrique 0800.503.15.*

3. *De la porter à l'actif du bilan, 0800.143.15, dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir la dépense avec le crédit qui sera voté pour la réalisation.*
5. *En cas de non-réalisation du projet, d'amortir ce crédit sur cinq ans, par le compte de fonctionnement, 0800.331.15.*

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 14 voix.

2. P-D-1365 Adoption du règlement communal relatif à la commission consultative agricole

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder** qui, se référant à un plan distribué à l'assemblée, indique où se trouvent les parcelles qui sont propriété de la commune de Bardonnex.

En comparaison, l'Etat de Genève possède sur la commune plus de parcelles et plus de terrains agricoles exploités. En acceptant la création de cette commission consultative agricole, il a, en quelque sorte, accepté de gérer l'attribution de ses terrains.

Depuis le remaniement parcellaire entrepris dans les années 90, son comité gérait l'attribution des parcelles cantonales et communales, laquelle a été suspendue en raison d'un projet de restoroute à proximité de la douane de Bardonnex où l'Etat possède par ailleurs un certain nombre de parcelles. Actuellement, tous ses terrains sont exploités sans baux de fermage, ce dernier voulant garder une certaine marge de manœuvre pour la réalisation de ses projets.

À ce jour, le comité du remaniement n'ayant plus sa raison d'être, il a été décidé de le remplacer par une commission extra-parlementaire permettant d'objectiver et de préavisier les attributions de parcelles. Celle-ci sera composée de 2 représentants de l'Etat (un désigné par l'office des bâtiments et un issu de la direction générale de l'agriculture), 3 représentants désignés par AgriGenève, 1 représentant du Conseil municipal et le maire de la commune.

La première tâche de la commission, une fois constituée, sera d'établir les critères de sélection et la reprise, complète ou partielle, des règles mises en œuvre par le comité du remaniement parcellaire.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1365.**

D-1365 Adoption du règlement communal relatif à la commission consultative agricole

Considérant,

- *les terrains agricoles propriétés du canton de Genève et de la commune,*
- *la prochaine dissolution du Comité du remaniement parcellaire,*
- *que l'attribution des terrains du canton de Genève et de la commune était faite en bonne intelligence par ledit Comité du remaniement parcellaire,*
- *l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'adopter le règlement relatif à la commission consultative agricole.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 14 voix.

VII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Bornes frontière

Faisant suite à une précédente intervention relative au parrainage de bornes frontière, **Mme M. Barrillier** indique que celles-ci ont toutes trouvé preneur.

2. Jumelage

Sur le ton de la boutade, et pour se faire l'écho des articles parus dans la presse du weekend concernant l'augmentation des recettes de 130 millions de la commune d'Anières, **M. P. Barbey** propose un jumelage entre les communes de Bardonnex et d'Anières qui est, par ailleurs, sa commune d'origine.

3. Aide au développement – remerciements

M. B. Boymond propose que la mention des remerciements soit annotée aux dossiers traités par la commission EDD. En effet, il est plus intéressant, lors de l'étude des demandes l'année suivante, de poursuivre la collaboration avec des associations qui donnent suite aux dons versés.

VIII CALENDRIER

Commissions

Aménagement	31.03.15	19h00	Salle des commissions
Bâtiments et école	21.04.15	18h30	Salle des commissions
EDD	18.03.15	18h30	Salle des commissions
Finances	16.03.15	18h30	Salle des commissions
Routes, travaux, et emplacements	30.03.15	18h30	Salle des commissions
Sociale et culture	10.03.15	18h30	Salle des commissions
Bureau	02.04.15	18h30	Mairie
Conseil municipal	14.04.15	20h30	Salle des chevaliers
Course du Conseil municipal	06.06.2015		
Cérémonie de passation de commandement de la compagnie des sapeurs-pompiers	13.06.2015		

Le président remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à se retrouver pour le verre de l'amitié, il lève la séance à 21h20.

Alexandre Krasnosselski, président

Genève, le 7 mars 2015/fb